

Informations aux entreprises

Tous en règle : tous gagnants

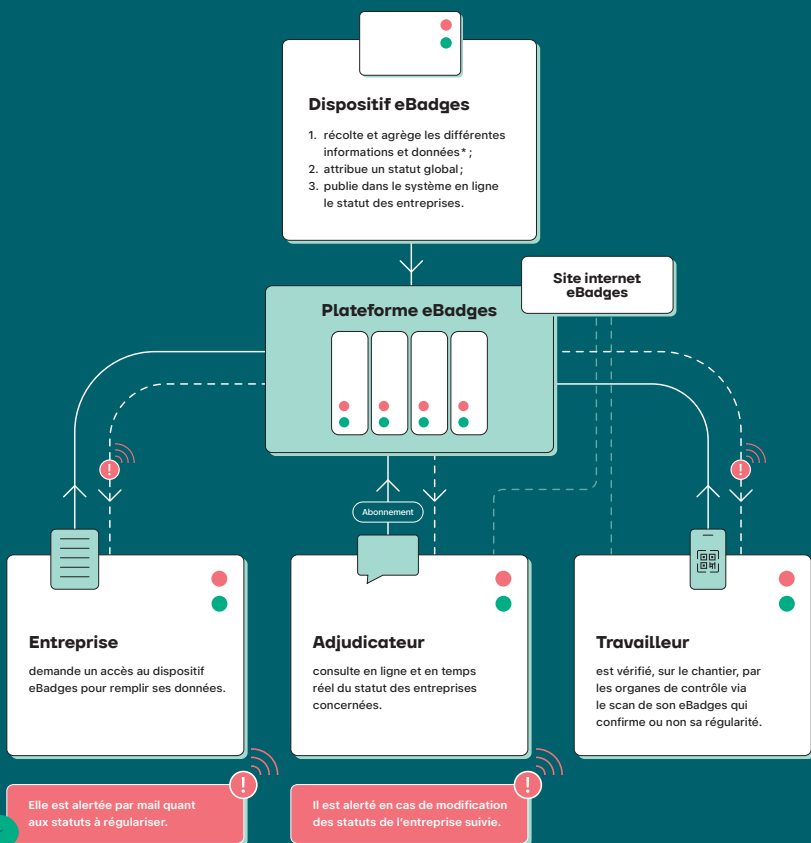


Ouvrons la voie.

ebadges.ch

eBadges : fonctionnement

Le dispositif eBadges permet d'améliorer le partage de l'information et la transparence pour les travailleurs, les entreprises (y.c. sous-traitantes), les adjudicateurs et les maîtres d'ouvrages en facilitant le contrôle des marchés publics.



* Fournisseurs de statuts : l'Etat, les commissions paritaires, les caisses sociales et la SUVA

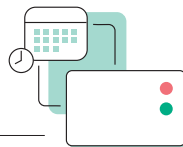
Ouvrons La voie.

eBadges : simple, transparent et vertueux

Des engagements pour des marchés exemplaires

Le nouveau dispositif précurseur, eBadges, mis en place par l'Etat du Valais, en partenariat avec les milieux patronaux et syndicaux, est la solution électronique pour les entreprises, les adjudicateurs et les travailleurs.

Il protège la santé et la sécurité des travailleurs, simplifiera l'accès aux marchés publics de gré à gré ou sur invitation, diminue la charge administrative, lutte contre la concurrence déloyale, et enfin, assure aux adjudicateurs la conformité des prestataires en temps réel.



Echéances

Décembre 2021	☒	Lancement du projet
Décembre 2022	☒	Modification de la base légale
Mai 2024	☒	Rencontre du comité de la Fédération des Communes Valaisannes
Trimestre 4 2024	☐	Adoption de l'ordonnance eBadges
Trimestre 1 2025	☐	Mise en production d'eBadges
Semestre 1 2025	☐	Automatisation de la récolte des données Inscription des entreprises et des adjudicateurs
Semestre 2 2025	☐	Début de contrôles sur le terrain Accès des adjudicateurs à la plateforme
2026	☐	Elargissement au périmètre 2 (autre secteur ou marché)



Entreprise: gagnante



Une entreprise qui s'est inscrite au dispositif eBadges démontre qu'elle :

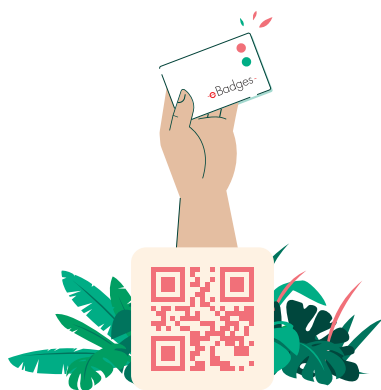
- respecte les conditions définies par la convention collective de travail (CCT) applicable ;
- s'acquitte des cotisations sociales (AVS, LPP, etc.) ;
- respecte les normes de sécurité sur les chantiers ;
- n'a pas été condamnée pour du travail au noir ;
- emploie du personnel disposant de permis de travail à jour ;
- n'est pas poursuivie pour des salaires, cotisations ou des impôts à la source impayés ;
- diminue sa charge administrative lors de soumissions à des marchés publics ;
- est libérée de certaines démarches fastidieuses, en donnant une procuration à eBadges ;
- est assurée d'une égalité de traitement dans l'attribution des marchés publics (concurrence saine) ;
- sera éligible à l'obtention de marchés de l'Etat du Valais en gré à gré ou sur invitation.

Travailleur: gagnant



Un travailleur qui dispose de l'eBadges:

- est assuré que son employeur respecte les conventions collectives de travail (CCT) ;
- est à l'abri du dumping salarial ;
- est assuré d'être affilié aux caisses sociales et que ses cotisations sont payées ;
- sait que son entreprise remplit les conditions de la législation en vigueur ;
- est doté d'une carte qui lui servira de moyen d'identification et de contrôle individuel simplifié ;
- est assuré que ses données personnelles sont spécifiquement protégées.



Tous en règle: tous gagnants

ebadges.ch



Dispositif mis en place par le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) en collaboration avec les partenaires sociaux du secteur de la construction et les milieux patronaux.